Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Renseignements : **Relations avec les investisseurs**
416-947-1212

DÉPÔT D'UN RAPPORT TECHNIQUE SUR LA MINE CANADIAN MALARTIC

TORONTO (le 13 août 2014) - Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM) (TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui le dépôt d'un rapport technique concernant le projet de mine Canadian Malartic. Agnico Eagle et Yamana Gold Inc (« Yamana ») ont chacune acquis une participation de 50 % dans la mine dans le cadre de l'acquisition conjointe de Corporation minière Osisko, conclue le 16 juin 2014. La mine est exploitée par la société en nom collectif Canadian Malartic GP par l'intermédiaire d'un comité de gestion mixte.

Dans un communiqué distinct publié aujourd'hui, Agnico Eagle a communiqué les faits saillants de la mise à jour des réserves et des ressources minérales de Canadian Malartic. Le rapport technique publié aujourd'hui confirme les données scientifiques et techniques présentées dans ce communiqué et est daté du 16 juin 2014. Le rapport technique peut être consulté à l'adresse www.sedar.com sous le profil d'Agnico Eagle.

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses neuf mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacune de ces régions ainsi qu'aux États-Unis. La Société et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle a déclaré un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Autres renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet d'Agnico Eagle, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs à info@agnicoeagle.com ou composer le 416-947-1212.